

Prévenir le harcèlement moral et sexuel au travail - Version Salariés

MODULE DE FORMATION EN E-LEARNING

Public

Ce module s'adresse à tout public ayant besoin d'outils pour savoir comment gérer des situations de harcèlement.

Prérequis

- Ordinateur / tablette / smartphone
- Navigateur Internet (Windows/Mac)
- Nos modules sont développés en HTML5. Mise à disposition sur demande d'une version Flash. (Technologie non maintenue par les navigateurs récents.)

Objectifs de la formation

À la suite de ce module, l'apprenant aura les principales clés pour :

- Définir le harcèlement quelle qu'en soit sa forme ;
- Identifier les manifestations de harcèlement moral ou sexuel ;
- Savoir comment réagir face à une situation de harcèlement.

Média

Ce module est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D / 3D, photographies.

Durée : 20 minutes

Tarif : nous consulter*

Généralités

Les problèmes de harcèlement au travail, qu'il soit moral ou sexuel, affectent de nombreuses entreprises et nuisent aux salariés qui en sont victimes ainsi qu'aux entreprises.

L'arrêté du 23 juillet 2010 étend les dispositions de l'accord national interprofessionnel du 26 mars 2010 sur le harcèlement et la violence au travail. Ces dernières s'appliquent à tous les employeurs et tous les salariés compris dans son champ d'application (industrie, commerces, services, artisanat).

L'accord indique qu'aucun salarié ne doit subir des agissements de harcèlement dans le cadre de son travail.

Depuis le 1er janvier 2019, un référent harcèlement sexuel doit être nommé dans les CSE de toutes les entreprises.

Ce module est sous-titré pour les sourds et malentendants



Contenu du Module

Partie 1 : Formation

- Chapitre 1 : définition du harcèlement
- Chapitre 2 : le harcèlement moral au travail
- Chapitre 3 : le harcèlement sexuel au travail
- Chapitre 4 : les conséquences du harcèlement
- Chapitre 5 : que faire face au harcèlement ?

Partie 2 : Évaluation

À l'issue de chaque chapitre, la formation est complétée par une synthèse de l'essentiel à retenir. Ensuite l'apprenant est évalué.

Dispositif de suivi de l'exécution des résultats

- Évaluation notée des résultats de la formation
- Évaluation de satisfaction de la formation
- Attestation de formation si les compétences sont validées